

Délibération n°113/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Date de convocation : 02/07/2024

Nombre de présents : 48

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 63

Date d'affichage : 02/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bitry, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du deux juillet deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippa SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CORDE Johann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUYARD François, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JAVON Fabienne, KOTOVTCHIKHINE Michel, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, PERRIER Benoît, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BOISARD Jean-François (pouvoir à M. Chevalier), BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DUFOUR Vincent (pouvoir à Mme Hermier), HABAY BARBAULT Céline (suppléant M. Guyard), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JASKOT Richard, JOURDAN Brice (pouvoir à M. Perrier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Macchia), LHOUE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MICHEL Nathalie (pouvoir à M. Salamolard), MILLOT Claude (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), MORISSET Dominique (pouvoir à M. Giroux), PICARD Christine (pouvoir à Mme Cordier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : ABRY Gilles, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, JACQUOT Brigitte, LEPRÉ Sandrine, PAURON Éric, PRIGNOT Roger, SANCHIS Jean-Pierre, VANDAELE Jean-Luc, VASSENT Frédéric.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Claude FOURNIER

OBJET : Reprise de la déchetterie de Val-de-Mercy

- Vu l'Arrêté Préfectoral n°PREF/DCL/2017/0612 du 21 décembre 2017 portant sur la fusion de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois avec la Communauté de communes du Pays Coulangeois,
- Considérant que par application dudit arrêté, la déchetterie de Val-de-Mercy a été intégrée dans l'actif de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire Gestion des déchets,
- Considérant la gestion de la déchetterie par le pôle gestion des déchets de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018,

Délibération n°113/2024

- Considérant le transfert de l'exploitation de la déchetterie de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre aux services de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2019,
- Considérant la fermeture de la déchetterie de Val-de-Mercy par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au 1^{er} avril 2024,
- Considérant la volonté de la collectivité de reprendre l'infrastructure de la déchetterie située sur notre territoire et de l'exploiter au bénéfice des usagers,
- Considérant la proposition de cession de propriété à l'euro symbolique,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-président à la gestion des déchets,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 62 voix pour et 1 contre :

- Décide l'acquisition de la déchetterie de Val-de-Mercy à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à l'euro symbolique,
- Dit que la gestion se fera dans les conditions suivantes :
 - Ouverture de la déchetterie à 1,5 jours d'ouverture par semaine
 - 540 tonnes de déchets collectés
 - Réalisation des non-conformités dans les deux ans
- Autorise le Président à signer l'ensemble des actes visant à permettre l'ouverture du site.
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à la présente délibération.
- Autorise le Président à entériner la cession par acte administratif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

